

Financement du Papi : l'avenant approuvé

Mercredi dernier, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'avenant à la convention cadre du programme d'actions de prévention des inondations (Papi) Charente et Estuaire et son plan de financement établi par le comité de pilotage. Cet avenant porte le coût prévisionnel total du programme à 38 179 247 € hors taxes contre 7 790 480 € hors taxes pour le programme initial.

Pour Port-des-Barques, deux fiches actions du Papi, déjà présentes dans la convention initiale, concernent le renforcement du dispositif de protection contre les submersions marines pour un montant de 3 344 480 € hors taxes, et une amélioration de la vidange du réseau hydraulique pour un montant de 1 200 000 € hors taxes. Le seul changement qui concerne la commune est la modification de ce dernier point dont la maîtrise d'ouvrage est reprise par la Communauté d'agglomération Rochefort-Océan au titre de la compétence gestion des milieux aquati-



Lydie Demené, maire, devant le front de mer de Port-des-Barques. PHOTO ARCHIVES JULIEN BONNET

ques et prévention des inondations (GEMAPI).

Par ailleurs, le budget 2018 devant être voté en mars, le conseil a autorisé Lydie Demené, maire, ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de la commune, du camping et du port (certains travaux ou com-

mandes de matériels devant être engagés entre janvier et mars afin de permettre la continuité des programmes engagés) dans la limite du quart des crédits ouverts au budget.

Afin de pouvoir préparer le compte de gestion, le conseil a validé comme chaque fin d'exercice, le fait de procéder au réajustement des comptes (débit et crédit) pour les sections d'investissement et de fonctionnement du budget Commune.

Du côté social, une subvention (9 000 €) a été accordée par un vote à l'unanimité du conseil pour contribuer au bon fonctionnement du Centre communal d'action sociale (CCAS).

Les portes d'entrée des six logements à loyer libre de la résidence du Littoral étant très vétustes, seront remplacées par des portes isolantes et étanches pour un financement total de 7 740 € TTC. La part communale étant de 20 % soit 1 548,00 €. **Frédéric Delcourt**